

 Paris le 22 février 2021

**La loi doit être respectée: l'avocat Aytac Unsal doit être libéré immédiatement !**

Notre confrère Aytaç Ünsal avait été arrêté le 12 septembre 2017, accusé aux côtés de 13 autres confrères, puis condamné l’an dernier à plus de 10 ans de prison pour « appartenance à une organisation terroriste ».

Il avait entamé une grève de la faim en février 2020 avec sa consœur Ebru Timtik pour réclamer un procès équitable.

Tous deux, ainsi que d'autres avocats en Turquie, ont fait l'objet de persécutions en raison de l'exercice de la profession d'avocat.

Après 238 jours de grève de la faim, Ebru Timtik est décédée le 27 août 2020.

Le 3 septembre 2020, Aytaç Ünsal a été libéré après 215 jour de grève de la faim par la Cour suprême en raison de son état de santé qui était incompatible avec les conditions de détention.

Par conséquent, l'exécution de sa peine a été suspendu « jusqu’à ce qu'il se rétablisse » et que son état de santé s'améliore.

Cependant, Aytaç Unsal a été placé en détention alors que son traitement médical est en cours et avant son rétablissement complet.

En violation de la loi, la décision de reporter l'exécution rendue par la Cour suprême a été levée et il a été de nouveau incarcéré.

Cette décision est contraire au droit interne turc ainsi qu'aux engagements internationaux de la Turquie en matière de droits de l'homme.

Notre confrère Aytaç Ünsal a de graves problèmes de santé liées à sa longue grève de la faim.

Il est actuellement détenu à l'isolement dans la prison de haute sécurité d'Edirne, son traitement a été suspendu et les médicaments nécessaires pour son traitement ne lui sont pas fournis, ce qui met davantage sa santé en danger.

Son état de santé n'est pas compatible avec la détention. En outre, il n'est pas possible que son traitement se déroule dans des conditions carcérales.

Pour cette raison, nous sommes préoccupés par la vie de notre collègue et nous exigeons des autorités turques qu'elles respectent immédiatement la loi applicable et libèrent notre collègue Aytaç Ünsal.

La pétition pour demander sa libération est accessible sur ce [**lien**](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfDycJ07x3NcJr8XjFYX_HG1hVnXvnZ373YAMD9aHzCIRh4FA/viewform)